L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSENTIEL

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Vous rencontrez des difficultés financières liées à votre santé ?
L'Assurance Maladie peut vous aider à faire face aux dépenses imprévues selon votre situation.



Accès aux soins



Soutien aux aidants



Retour et maintien à domicile



Situation de handicap



Complémentaire santé

UNE AIDE FINANCIÈRE PONCTUELLE ET ADAPTÉE À LA SITUATION DE L'ASSURÉ

QUI ?

L'assuré qui est confronté à des **difficultés financières d'accès aux soins** ou qui subit une perte de revenus en raison de la maladie, de la maternité ou à la suite d'un accident.

COMMENT ?

L'assuré se rapproche de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir le **dossier de demande**. Il le complète avec les pièces justificatives demandées puis le transmet à sa caisse.

QUAND ?

L'aide est attribuée après une **étude par la commission d'action sanitaire et sociale.** Elle n'est pas systématique et dépend des besoins et des ressources du demandeur.

EN PRATIQUE

L'Assurance Maladie peut vous accompagner dans différentes situations avec des aides adaptées.

L'accès aux soins :
participation au financement de certains soins particulièrement coûteux entraînant un reste à charge important, ainsi qu'aux frais d'hospitalisation

La Complémentaire santé :
participation au financement de la Complémentaire santé solidaire

L'aide au maintien en emploi :
malgré une difficulté de santé

Le retour et maintien à domicile :
participation aux frais d'aide-ménagère, en cas d'isolement familial ou géographique...

Le soutien aux proches aidants :
aide liée à l'accompagnement d'un proche en perte d'autonomie (maladie, accident, handicap, vieillesse) permettant à l'aidant de prendre du temps pour soi et de gérer les impératifs du quotidien

Le soutien aux personnes en situation de handicap :
financement pour adapter le logement, l'équipement ou l'aide à domicile...

Cette liste n'est pas complète, les aides peuvent varier selon votre situation et votre caisse d'assurance maladie.

Notes :



Et sur ameli.fr...

Rubrique **«Droits et démarches»**
pour en savoir plus sur les aides versées par votre caisse d'assurance maladie et les documents à joindre à votre dossier.